

Un outil pour clarifier et travailler en équipe

APPORT CULTUREL & ANNONCE DE L'ÉVANGILE

Pierre Robitaille

1. L'origine et l'objet de la présente réflexion

Animant la commission nationale de catéchèse et répondant positivement à la demande d'animer le groupe « Concepts » pour la mission « Enseignement et Religions », il a paru nécessaire de rechercher très rapidement les articulations entre ces deux réflexions. Cela est d'autant plus souhaitable qu'au niveau des pratiques, de nombreuses ambiguïtés sont repérables et que les interventions sur ce sujet ont révélé que le travail d'équipe est souvent handicapé faute de jalons clairs.

Le présent document a pour objectif de mieux distinguer théoriquement les différentes entrées et les postures afférentes pour mieux les articuler au niveau de la pratique.

2. Un modèle situé du côté des éducateurs

Ce modèle se situe du côté des éducateurs pour analyser et organiser leur pratique et finaliser leurs activités. Il permet d'éviter le clivage « caté ou pas caté » pour encourager une répartition des rôles en fonction des compétences et des engagements au sein de l'équipe éducative.

Il est évident qu'il ne peut se placer du côté de l'interlocuteur, si ce n'est pour indiquer une demande précise ou non. Les effets de ce qui est mis en œuvre restent aléatoires et doivent se concevoir en termes de probabilités, mais cela rejoint tout dispositif éducatif qui ne pratique pas le dressage.

2. LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

1. Dimension religieuse de la culture

Dimension religieuse de la culture

Cette entrée correspond à ce que le rapport Debray appelle « l'enseignement du fait religieux ». Cette expression serait plus exacte en inversant les termes, à savoir « le fait religieux dans l'enseignement ».

Il s'agit en effet de mettre, voire de remettre, l'héritage culturel des religions à leur juste place dans l'enseignement, ni plus ni moins.

C'est ici une question d'intelligence et d'objectivité du savoir. A ce niveau, il ne s'agit donc pas de faire du « plus ». C'est au cœur même de l'enseignement que se situent ces apports.

« Le temps paraît maintenant venu du passage d'une laïcité d'incompétence (le religieux, par construction, ne nous regarde pas) à une laïcité d'intelligence (il est de notre devoir de le comprendre) »¹.

2. Dimension culturelle des religions

Un certain nombre d'établissements organisent des heures supplémentaires pour permettre aux élèves de s'ouvrir sur les éléments culturelles des grandes religions et spiritualités.

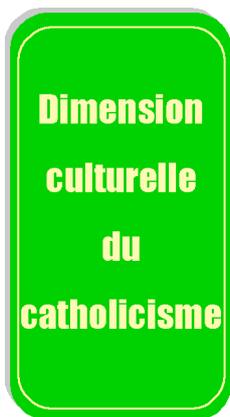
Cette approche a pour but d'accroître l'ouverture d'esprit vis-à-vis du phénomène religieux, de sa diversité d'expression, et ainsi de contribuer au « mieux vivre ensemble ».

On trouve de plus en plus d'ouvrages et de revues, centrés sur cette dimension.

Dimension culturelle des religions

¹ R. Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, p. 43

3. Dimension culturelle du catholicisme



Certains établissements, certains diocèses, souhaitent mettre l'accent sur la connaissance du catholicisme, estimant qu'une telle approche abordée par sa dimension culturelle n'est pas facultative pour quelqu'un qui est inscrit dans une « école catholique ».

Dans les établissements, les activités dites de « catéchèse obligatoire » sont souvent en réalité de cette nature.

De manière courante, on parlera volontiers à ce niveau de « culture chrétienne », sachant que chrétien renvoie ici au catholicisme.

4. Première annonce

« Cette annonce est appelée 'première' parce qu'elle appelle à croire en Jésus-Christ et conduit au seuil où va être possible une conversion. [...] Elle s'affronte aux questions que la société pose à l'Église et ose une véritable apologétique »².

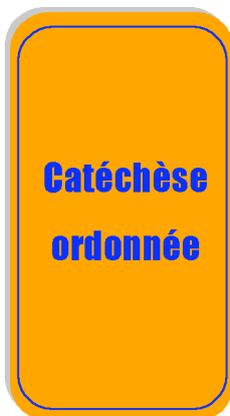
Une première annonce nécessite :

- un climat qui donne envie d'aller plus loin, par une attention réelle à la personne, par la préoccupation permanente d'une qualité de relations.
- une explicitation de ce qui fait vivre les croyants.

« Une première annonce donne à entendre ce qui fait vivre les croyants, selon la pédagogie même du Christ qui sans cesse s'approche, rencontre, cherche la relation, appelle à la conversion et à la foi »³.



5. Catéchèse ordonnée



La catéchèse est ce que la communauté chrétienne propose à ceux qui, librement, veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi.

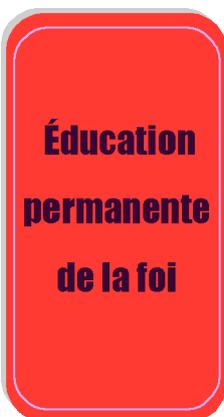
« Aujourd'hui, les personnes s'éveillent à la foi à tout âge. On devient chrétien au fil d'un développement continu. Il faut alors être en mesure de proposer, régulièrement et de manière renouvelée, des propositions de catéchèse systématique et ordonnée »⁴.

Pour répondre au choix de la pédagogie d'initiation, choix fait par l'épiscopat français, celles-ci doivent avoir « le caractère de la formation intégrale, et ne pas se réduire à un simple enseignement »⁵.

6. Éducation permanente de la foi

Ce sont des propositions qui aident les baptisés à nourrir et mûrir sans cesse leur foi, tout au long de leur vie :

- par l'homélie dans le cadre de l'eucharistie dominicale,
- par des invitations à une lecture priante des Écritures,
- par des temps forts communautaires occasionnels,
- par l'approfondissement systématique d'un aspect de la vie de foi,
- par le travail sur la Tradition et l'enseignement du Magistère⁶.



² Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 29

³ Idem, p. 81.

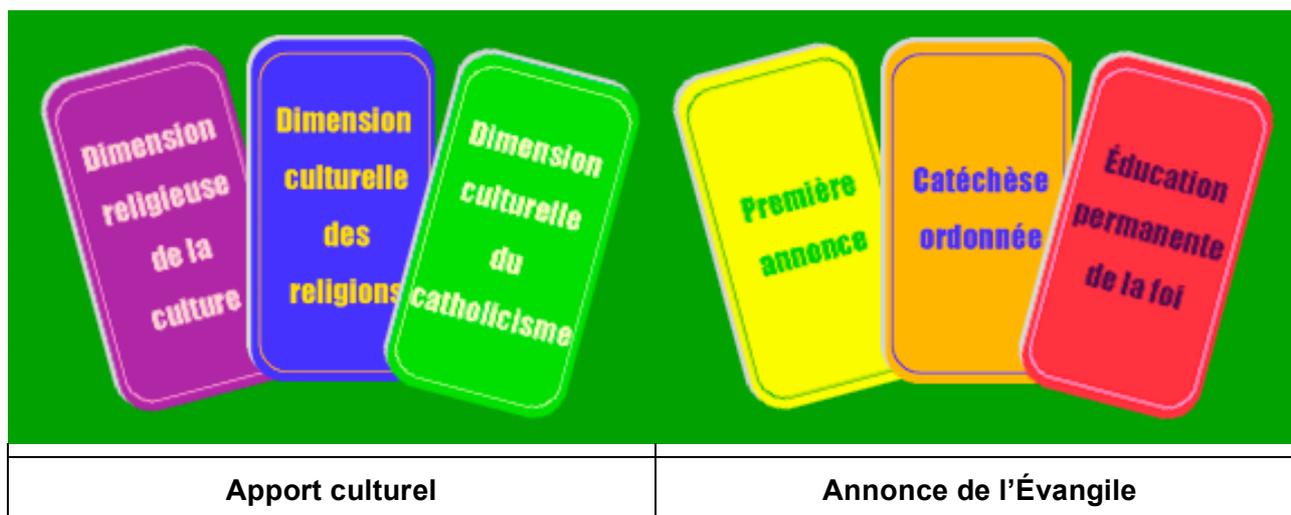
⁴ Idem, p. 29.

⁵ Directoire général pour la catéchèse, n°29

⁶ Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 30.

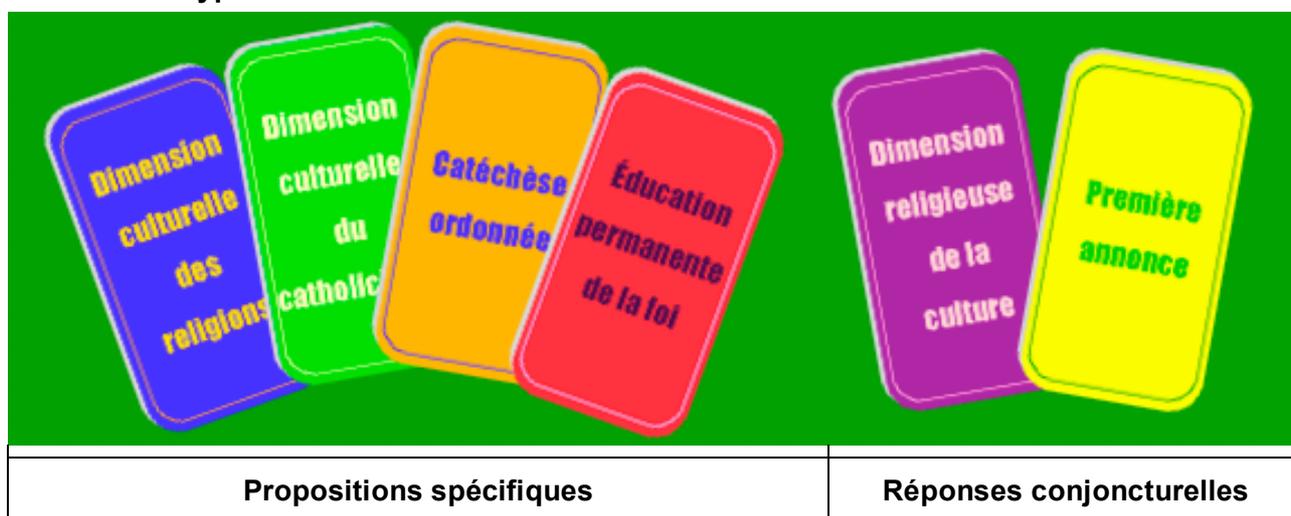
2. LES REGROUPEMENTS

2.1. Selon la finalité



- Les trois premières entrées sont sur une logique culturelle. Autrement dit, elles sont sur une approche qui permet d'accroître ses connaissances, d'élargir sa capacité à aborder des situations nouvelles, à développer son jugement. L'objectivité constitue un des critères de base de l'approche culturelle.
- Les trois autres entrées constituent les trois « moments » de l'évangélisation⁷ dégagés par le *Directoire générale pour la catéchèse*⁸. Elles correspondent également aux trois axes d'action que le récent *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France* donnent en réponse aux attentes et aux situations variées, car « pour exercer sa responsabilité catéchétique, l'Église a besoin de déployer ce choix de la pédagogie d'initiation selon des formes diversifiées et complémentaires du ministère de la Parole »⁹.

2.2. Selon le type d'activité



- Les quatre entrées de gauche correspondent à des activités organisées et proposées.
- En revanche on ne fait pas cours de faits religieux, on n'organise pas une activité de première annonce ; ces deux actes, l'un au niveau culturel, l'autre au niveau de l'annonce de la Parole, correspondent à des situations conjoncturelles. Pour la première annonce, c'est la logique de la vie, du discours, de l'activité données issues des religions, des interrogations peuvent émerger et

⁷ Voir en annexe le sens actuel donné à ce terme

⁸ *Directoire général pour la catéchèse*, n° 49.

⁹ *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France*, p. 28.

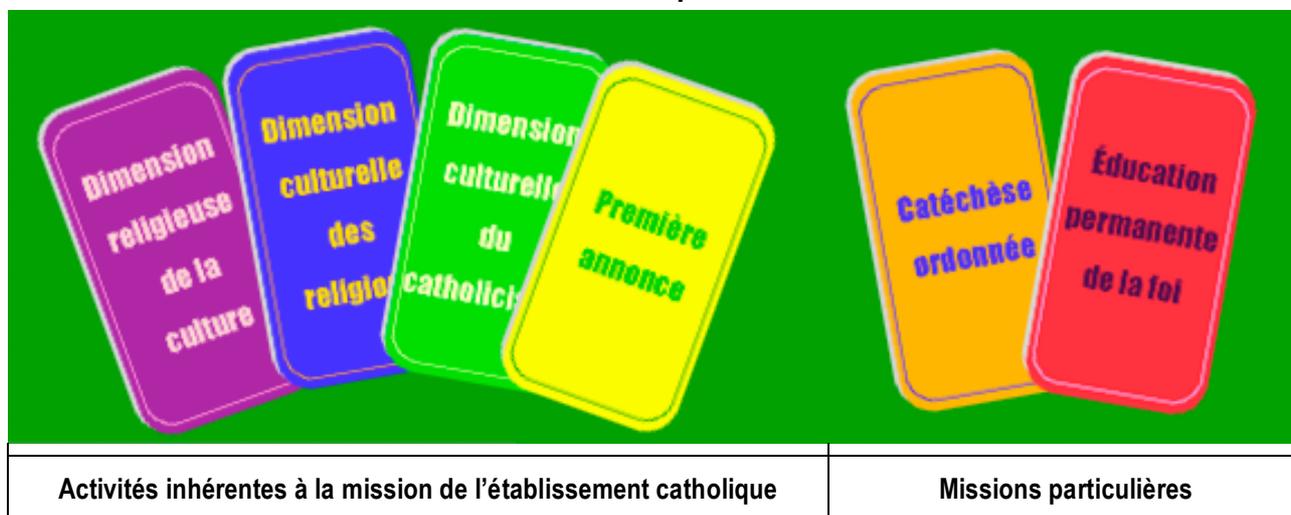
en réponse permettre un témoignage personnel. Il faut remarquer que certaines activités ont plus de probabilités que d'autres d'engager ces deux niveaux.

2.3. Selon le degré d'engagement



- Les deux premières entrées ne nécessitent ni l'engagement de l'émetteur, ni celui du récepteur.
- Les deux suivantes sont des propositions qui ne présupposent pas déjà un acte volontaire de la part de ceux à qui elles sont adressées, mais qui demandent un certain engagement personnel et institutionnel, a fortiori pour la première annonce qui demande une posture de témoin susceptible d'éveiller le désir et l'intérêt pour une vie de foi.
- Les deux dernières demandent un niveau certain d'engagement de part et d'autre. Reposant sur une libre adhésion, ces actions ne peuvent être obligatoires. Elles sont du domaine de la proposition.

2.4. Selon la mission de l'établissement catholique



- Les quatre premières entrées font partie intégrante de la mission de l'établissement catholique d'enseignement. Elles répondent à la fois à la participation au service public d'éducation, à la nécessaire ouverture éducative de l'établissement scolaire, et à la mission confiée par l'Église. Elle évite ainsi les écueils d'être une « école privée », une école identitaire, un « self des religions ».
- Les deux autres entrées sont directement sous la responsabilité de l'Église locale, et tout spécialement la catéchèse ordonnée. Elle ne peut s'organiser dans un établissement sur la seule initiative de celui-ci, puisqu'elle ne peut se faire que dans le cadre d'orientations diocésaines de catéchèse. S'il y a lieu, une lettre de mission ou une convention diocésaine en précise alors les conditions.¹⁰

¹⁰ Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 84